

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE PONT-AUDEMER
LOTISSEMENT
PLAN DE VENTE

Lot n° : 16

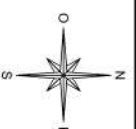
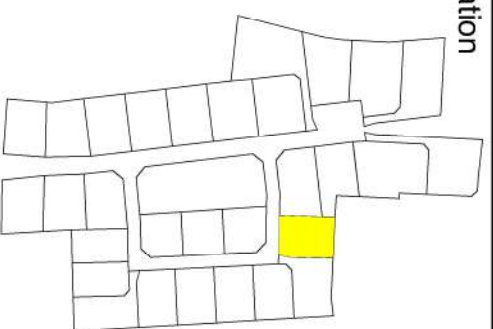
Référence cadastrale :

Surface plancher : 275 m²

Echelle : 1/200

Date de publication : 18 janvier 2023

Plan de situation



Géomètre

A GÉOSE
GÉOMÈTRE-EXPERT

Tél : 02 32 40 05 13

Bureau d'études V.R.D
SODEREF



Tél : 02 32 71 01 09

Architecte

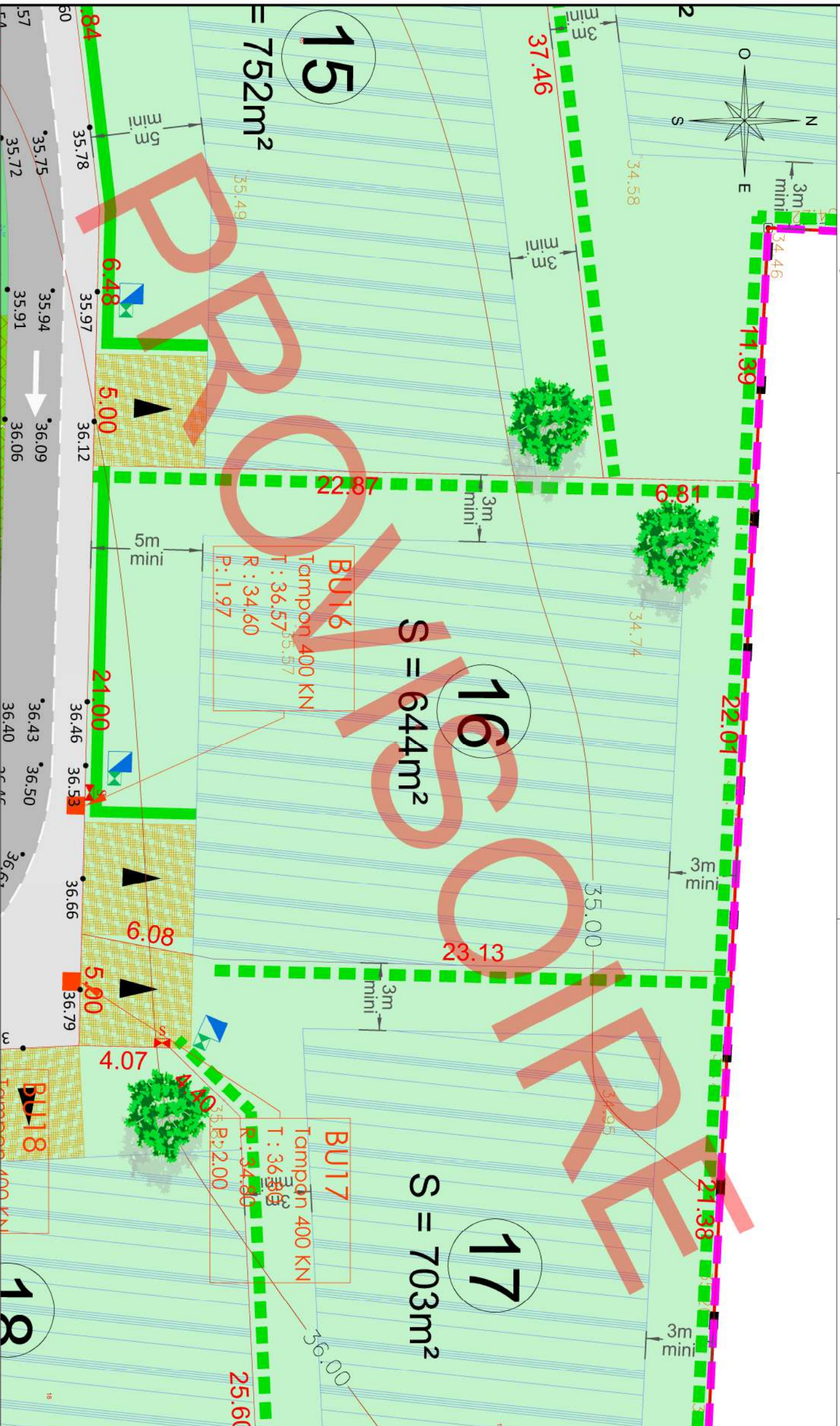


Tél : 02 76 08 68 33

Maître d'ouvrage



Tél : 09 81 98 66 66



Plan de vente provisoire

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota*** : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs

: Contour de l'emprise du Perm. d'Aménager

: Clôture

: symbole ouvrage privatif

: symbole ouvrage mitoyen

20.00m : cotation linéaire

ZA n°31 : limite de propriété

39.18 : référence cadastrale

39.18 : application cadastrale

159.66 : Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

22.50 : Courbe de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

159.66 : Cote projet

159.66 : borne nouvelle

159.66 : borne ancienne

159.66 : Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)

159.66 : Citerneau

159.66 : Coffret de comptage électrique

159.66 : Boîte de branchement des eaux usées

159.66 : Plantation d'une haie sur les limites des lots à la charge des acquéreurs

159.66 : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge acquéreur

159.66 : Arbres à planter à la charge de l'acquéreur

159.66 : Position indicative

159.66 : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagement à la charge de l'acquéreur)

159.66 : Accès (emplacement fixe)

159.66 : Haie existante

159.66 : Haut de Talus

159.66 : Pied de Talus

159.66 : Cheminement piéton grave ou stabilisé

159.66 : Béton

159.66 : Stationnement perméable

159.66 : Voie mixte en enrobé

159.66 : Noues et espaces verts

159.66 : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du P.L.U.